

Calendrier d'envoi des chèques énergie 2024 par département

NB :

- Les chèques énergie seront envoyés aux bénéficiaires par courrier, à leur domicile, au mois d'Avril 2024.
- Les départements sont classés par ordre chronologique d'envoi des chèques énergie. Pour chaque semaine d'envoi des premiers chèques énergie, les départements indiqués dans les dernières lignes pourraient, selon les aléas (notamment d'acheminement), recevoir une part importante de leurs chèques énergie sur la semaine suivante.
- Les délais entre l'envoi des chèques énergie, et leur réception au domicile du bénéficiaire sont en général compris entre 2 à 4 jours.
- Les bénéficiaires du chèque énergie au titre d'années antérieures qui ont choisi d'attribuer automatiquement leur chèque 2024 à leur fournisseur (pré-affectation), seront informés par mail ou par courrier de leur bénéfice au chèque énergie 2024 entre le 3 avril et le 23 avril (quel que soit le département du bénéficiaire. Le calendrier ci-dessous ne concerne que les bénéficiaires qui recevront un chèque papier).

Région	Département	Semaine d'envoi des chèques énergie (réception usuelle entre 2 et 4 jours après l'envoi des chèques)
	(classés par ordre chronologique d'envoi)	
Centre-Val de Loire	36 – Indre	Semaine 14 : du 2 au 5 avril
DOM	971 - Outre Mer - Guadeloupe	
	973 - Outre Mer - Guyane	
	974 - Outre Mer - Réunion	
	976 - Outre Mer - Mayotte	
	972 - Outre Mer - Martinique	
	978 - Saint-Martin	
Grand Est	08 - Ardennes	
	67 - Bas-Rhin	
	52 - Haute-Marne	
Hauts de France	02 - Aisne	
	59 - Nord	
	62 - Pas-de-Calais	
Île-de-France	93 - Seine-Saint-Denis	
Normandie	61 - Orne	
Nouvelle Aquitaine	23 - Creuse	
	47 - Lot-et-Garonne	
	24 – Dordogne	
Occitanie	09 - Ariège	
	11 - Aude	

	66 - Pyrénées Orientales	Semaine 15 : du 8 au 12 avril
	82 - Tarn-et-Garonne	
	30 - Gard	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	84 - Vaucluse	
Auvergne-Rhône-Alpes	03 - Allier	
	15 - Cantal	
	26 - Drôme	
	42 - Loire	
	07 - Ardèche	
	43 - Haute-Loire	
Bourgogne-Franche-Comté	58 - Nièvre	
	70 - Haute-Saône	
	89 - Yonne	
	71 - Saône-et-Loire	
	90 - Territoire de Belfort	
Bretagne	22 - Côtes-d'Armor	
Centre-Val de Loire	41 - Loir-et-Cher	
	18 - Cher	
Corse	20 - Corse	
Grand Est	88 - Vosges	
	10 - Aube	
	51 - Marne	
	55 - Meuse	
Hauts de France	80 - Somme	
Nouvelle-Aquitaine	86 - Vienne	
	19 - Corrèze	
	79 - Deux-Sèvres	
	87 - Haute-Vienne	
	17 - Charente-Maritime	
	40 - Landes	
	16 - Charente	
Normandie	76 - Seine-Maritime	
	14 - Calvados	
	50 - Manche	
Occitanie	48 - Lozère	
	65 - Hautes-Pyrénées	
	81 - Tarn	
	34 - Hérault	
	12 - Aveyron	
	46 - Lot	
	32 - Gers	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	04 - Alpes de Haute Provence	
	05 - Hautes-Alpes	
Pays de la Loire	53 - Mayenne	
	72 - Sarthe	
	85 - Vendée	

	49 - Maine-et-Loire	
Auvergne-Rhône-Alpes	73 - Savoie	Semaine 16 : du 16 au 19 avril
	63 - Puy-de-Dôme	
Bourgogne-Franche-Comté	39 - Jura	
	21 - Côte-d'Or	
	25 - Doubs	
Bretagne	29 - Finistère	
	35 - Ille-et-Vilaine	
	56 - Morbihan	
Centre-Val de Loire	37 - Indre-et-Loire	
	45 - Loiret	
	28 - Eure-et-Loir	
Grand Est	54 - Meurthe-et-Moselle	
	57 - Moselle	
	67 - Bas-Rhin	
Hauts-de-France	60 - Oise	
Île-de-France	95 - Val-d'Oise	
Nouvelle-Aquitaine	64 - Pyrénées-Atlantiques	
	33 - Gironde	
Normandie	27 - Eure	
Pays de la Loire	44 - Loire-Atlantique	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	13 - Bouches-du-Rhône	
	06 - Alpes-Maritimes	
	83 - Var	
Auvergne-Rhône-Alpes	38 - Isère	
	01 - Ain	
	69 - Rhône	
Grand Est	68 - Haut-Rhin	
Île-de-France	75 - Paris	
	74 - Haute-Savoie	
	77 - Seine-et-Marne	
	78 - Yvelines	
	91 - Essonne	
	92 - Hauts-de-Seine	
94 - Val-de-Marne		
Nouvelle-Aquitaine	79 - Deux-Sèvres	
Occitanie	31 - Haute-Garonne	Semaine 17 : du 22 au 25 avril

*** les envois sont étalés sur plusieurs semaines pour les départements ou pour les villes suivantes :**

Nouvelle Aquitaine	79 – Deux-Sèvres	Envois répartis sur 2 semaines distinctes (celle du 8 avril et celle du 22 avril)
Grand Est	67 – Bas-Rhin : ville de Strasbourg	Envois répartis sur 2 semaines distinctes (celle du 2 avril et celle du 15 avril)